Envoyé en préfecture le 09/07/2026
Reçu en préfecture le 09/07/2026
Publié le
ID : 022-212203251-20260709-DB_2026_06_08-DE

COMMUNE DE SAINT QUAY PO[illegible]BRIEUX
Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal

Date de la convocation : 24 juin 2026
Nombre de membres en exercice : 23

L'an deux mille vingt-six, le 6 juillet à 18 heures 30, dix-huit heures trente, les membres du conseil municipal de la commune de SAINT-QUAY-PORTRIEUX, dûment convoqués, se sont réunis à la mairie sous la présidence de M. SIMELIERE Thierry, Maire, assisté de M. MOBUCHON Alain, Mme HALNA Karine, M. BARBEY-CHARIOU Erwan, Mme DEDENON Christine, M. D'HERBECOURT Henri, Mme Sophie LATHUILLIERE, Adjointes et Adjoints.

Etaient présents : M. TREBOUTA David, Mme BAZIN Elodie, M. VILLENEUVE Jean-François, Mme BODIN Yveline, Mme RENARD Nadine, M. LECLERE Gérard, Mme SIMON Caroline, M. DREUMONT Benjamin, M. HENIN Pierre, Mme STEVENON Christine, Mme BRIAND Armelle.

Absents représenté :
Mme Sophie VIAUD donne pouvoir à M. Thierry SIMELIERE
M. Victorien DARCEL donne pouvoir à M. Alain MOBUCHON
M. Jean D'HERBECOURT donne pouvoir à M. Henri D'HERBECOURT
Mme Nathalie CAMUS donne pouvoir à Mme Sophie LATHUILLIERE
M. Pascal SOUN donne pouvoir à M. Erwan BARBEY-CHARIOU

Présents : 18 **Représentés** : 5 **Votants** : 23

M. Henri D'HERBECOURT a été désigné en qualité de secrétaire de séance.

Délibération n° 06/07/2026-08

Hôtel de Ville – Remplacement de la chaudière gaz – Etude de faisabilité – Convention de financement SBAA

Dans le cadre du programme relatif au remplacement de la chaudière gaz de l'hôtel de ville, une étude préalable portant sur une analyse comparative technico-économique des solutions de chauffage, a été réalisée.

Cette étude de faisabilité a démontré la pertinence de remplacer la chaudière actuelle par une chaudière biomasse à granulés de bois.

Le Contrat Chaleur Renouvelable (CCR) porté par l'ADEME, permet d'accéder aux aides du Fonds Chaleur pour le financement d'études liées à la production de chaleur renouvelable.

Sur notre territoire, la gestion des fonds ADEME est déléguée à Saint-Brieuc Armor Agglomération via une convention de mandat.

Ainsi, l'étude produite par le cabinet EICE, en conformité avec le cahier des charges ADEME, peut faire l'objet d'un accompagnement financier à hauteur de 70 % du montant éligible, soit une aide de 6 160 €.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,
Décide à l'unanimité :

- **D'autoriser le Maire, ou son représentant, à signer la convention de financement de l'étude de faisabilité pour le remplacement de la chaudière gaz de l'hôtel de ville à intervenir avec Saint-Brieuc Armor Agglomération et tout document s'y rapportant.**

Le Maire,
Thierry SIMELIERE

MAIRIE DE SAINT-QUAY-PORTRIEUX (CÔTES D'ARMOR)